

DOSSIER DE PRESSE

PLAN FRANCE RELANCE

Nevers, le 24/01/2022

À la rencontre des bénéficiaires du plan France Relance

L'entreprise industrielle CMD GEARS à Fourchambault

Didier JOSSO, sous-préfet à la relance s'est rendu lundi 24 janvier à la rencontre de Marthe Prunier, directrice générale du groupe CIF de Bussy et directrice générale de CMD, de Frédéric Bellot, directeur général adjoint de CMD et de Michel LANCELOT, directeur de l'usine CMD Engrenages et Réducteurs située à Fourchambault,

Cette entreprise a bénéficié du **dispositif « industrie du futur »** du plan France Relance qui a pour but d'accompagner les entreprises à investir en faveur d'outils de **numérisation et de modernisation de leur production et ainsi, de gagner en compétitivité.**

Cette subvention leur offre ainsi la possibilité **d'accéder à des technologies de l'industrie du futur** telles que des robots, machines de production à commande programmable, réseaux de capteurs, logiciels de conception, etc..

En l'espèce, il a permis de financer à hauteur de 137 000 €, un nouvel outil de production, à savoir une **machine de rectification à fil dont le coût total s'élève à un peu plus de 1 million d'euros.**

Avec ce nouvel outil, l'entreprise développe ainsi ses moyens modernes de production, un développement essentiel dans le cadre de la compétition internationale sur ce secteur.

Cette nouvelle machine est désormais en place et opérationnelle.

Didier Josso salue *« l'accompagnement, grâce au dispositif « industrie du futur » du plan de relance, dans l'évolution de nos entreprises industrielles pour moderniser leurs appareils de production. Cet effort permanent répond au double enjeu de maintenir nos filières industrielles sur nos territoires et d'accroître leur présence dans la compétition mondiale. »*

Madame Marthe PRUNIER, Frédéric BELLOT et Michel LANCELOT saluent *« Le plan France Relance qui nous a permis de concrétiser cet investissement ultra moderne. La capacité de l'outil consolidera l'offre de l'entreprise sur le plan mondial. L'aide a permis également de faire évoluer le système de filtration associé qui consommera moins d'énergie. Cet investissement nous permet d'accentuer notre évolution numérique vers l'usine du futur. »*

LA COMPETITIVITE AU CŒUR DU PLAN FRANCE RELANCE

Doté de 100 milliards d'euros, dont 40 milliards d'euros de contributions européennes, le plan France Relance fait de la compétitivité un objectif stratégique, aux côtés de l'écologie et de la cohésion.

Afin de favoriser le développement d'activité à forte valeur ajoutée en France et créer des emplois, le Plan France relance comporte aussi les transformations qui rendront l'économie plus compétitive :

- la baisse des impôts de production,
- l'investissement massif dans les technologies d'avenir,
- le renforcement du soutien à la recherche, la formation, le développement de compétences,
- la valorisation des savoir-faire nationaux existants.

Concernant le **secteur de l'industrie** dans le plan France Relance, plusieurs dispositifs ont été mis en place pour soutenir et accélérer le développement industriel des entreprises :

- le fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires pour financer les projets industriels (création et extension de site, modernisation, nouveaux équipements...) les plus structurants pour les territoires ;
- les fonds de soutien à la modernisation des filières automobiles et aéronautiques ;
- le soutien aux investissements dans les secteurs stratégiques ;
- et enfin, le dispositif industrie du futur.

Le dispositif « industrie du futur », en quoi cela consiste ?

Ce dispositif a visé à soutenir la montée en gamme des petites et moyennes entreprises industrielles par la diffusion du numérique et l'adoption des nouvelles technologies (fabrication additive, robotique, réalité virtuelle ou augmentée, logiciels de conception, contrôle non destructif, etc.).

L'aide a pris la forme d'une **subvention pour l'acquisition d'un bien inscrit à l'actif immobilisé et affecté à une activité industrielle sur le territoire français**, lorsque ce bien relève de l'une des catégories suivantes :

les équipements robotiques et cobotiques,

- les équipements de fabrication additive,
- les logiciels utilisés pour des opérations de conception, de fabrication, de transformation ou de maintenance,
- les machines intégrées destinées au calcul intensif,
- les capteurs physiques collectant des données sur le site de production de l'entreprise, sa chaîne de production ou sur son système transitique,
- les machines de production à commande programmable ou numérique,
- les équipements de réalité augmentée et de réalité virtuelle utilisés pour des opérations de conception, de fabrication, de transformation ou de maintenance,
- les logiciels ou équipements dont l'usage recourt, en tout ou partie, à de l'intelligence artificielle et utilisés pour des opérations de conception, de fabrication ou de transformation ainsi que pour toutes opérations de maintenance et d'optimisation de la production.

A noter que le guichet 2021 de cette aide est fermé depuis le 12 mai dernier.

« Industrie du futur » a accompagné 26 projets industriels nivernais avec 4,3 millions d'euros de subvention pour un investissement total des entreprises de 18 millions d'euros.

Le dispositif « Industrie du futur » est inscrit dans le Plan National de Relance et de Résilience (PNNR) approuvé en juillet 2021 par la Commission européenne. Ce dispositif est donc financé par l'Europe via la Facilité pour la Reprise et la Résilience (FRR).

Plus d'informations sur le site des services de l'État dans le département : www.nievre.gouv.fr

L'ENTREPRISE CMD GEARS

Le site CMD de Fourchambault, à côté de Nevers, est spécialisé dans la **conception et la fabrication d'engrenages roue et vis sans fin pour des clients industriels** (métallurgie, sidérurgie, énergie, mine, industrie sucrière, cimenterie, etc). Cette entreprise possède un autre site de production à Cambrai (Nord) qui est le siège social.

80 collaborateurs travaillent sur le site de Fourchambault pour 400 salariés au total des sites.

Les produits réalisés dans les ateliers sont utilisés dans de nombreux secteurs industriels et infrastructures dans le monde entier **depuis 1922**, date de fondation de l'usine à Nevers par Paul Durand.

Le **réducteur de l'ascenseur du pilier nord de la tour Eiffel** est une des réalisations de cette entreprise industrielle.

L'entreprise CMD, qui appartient au groupe CIF (plus de 1300 salariés) depuis 2005, groupe familial français, apporte ainsi un nouvel effort particulier pour développer ses moyens de recherche et de production dans un contexte de compétition internationale.

En effet, malgré un contexte économique difficile, notamment à l'international où la pandémie freine les échanges commerciaux, l'entreprise intègre grâce au « dispositif industrie du futur », une **nouvelle machine de rectification filets qui permettra d'accroître les capacités de production et la précision des produits.**

Cette machine numérique d'un coût de plus d'1M€ dont 137 000€ financés par l'État est déjà mise en place et opérationnelle. Elle permet de rectifier des vis et des rotors de compresseurs allant de 20 mm de diamètre à près de 500 mm tout en assurant une précision de quelques microns.

Elle représente un gain pour l'entreprise en matière de productivité, de modernisation de l'outil de production, de réactivité et de compétitivité.

Contact presse de la Préfecture :

Bureau de la communication
et de la représentation de l'État

40 rue de la préfecture - 58026 NEVERS Cedex

Tél : 03 86 60 70 88 / 70 91 / 70 11

pref-communication@nievre.gouv.fr

www.nievre.gouv.fr - Facebook @Préfet-de-la-Nièvre - Twitter @Prefet58